

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 15 novembre 2022

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 7

Nombre de délégués votants : 8

Résultats des votes : 8 pour 0 contre 0 abstention

**Présents** : Claire BARRIN, Grégory BAERT, Benjamin DELOCHE, Alain DREAN, Didier LAPALUS, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

**Absents excusés** : Angélique ASSIER, Sébastien BRIAND, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Pierre LESTAS, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Gaëlle VERJUS.

Angélique ASSIER a donné pouvoir à Didier LAPALUS.

Grégory BAERT a été élu secrétaire de séance.

**Objet** : **SUPPRESSION D'UN POSTE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT FIER ET NOM. DEL\_06422022**

La Présidente rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 6 octobre 2022.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 25 août 2015.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'agent chargé de l'assainissement collectif et non collectif (grade : adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe ou adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe ou technicien ou technicien principal 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe) en raison de la vacance de poste depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 suite à la mutation de la personne titulaire mais également en raison du futur transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La Présidente propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d'agent chargé de l'assainissement collectif et non collectif (grade : adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe ou adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe ou technicien ou technicien principal 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe), permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

Emploi	Grade	Effectif	Temps de travail	Date d'effet
Responsable administratif et financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adjoint administratif (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe)</li> <li>○ Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>○ Rédacteur (rédacteur territorial, rédacteur principal 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe)</li> </ul>	1	Temps non complet 17.50 heures	1 <sup>er</sup> janvier 2015
Agent chargé de l'assainissement collectif et non collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adjoint technique 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>○ Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>○ Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe et 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>○ Technicien</li> </ul>	1	Temps complet	1 <sup>er</sup> janvier 2015.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Emploi	Grade	Effectif	Temps de travail	Date d'effet
Responsable administratif et financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Adjoint administratif (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe)</li> <li>○ Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>○ Rédacteur (rédacteur territorial ou rédacteur principal 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe)</li> </ul>	1	Temps non complet 17.50 heures	1 <sup>er</sup> janvier 2022

Après en avoir délibéré,

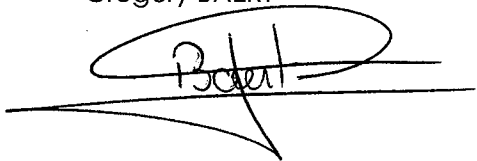
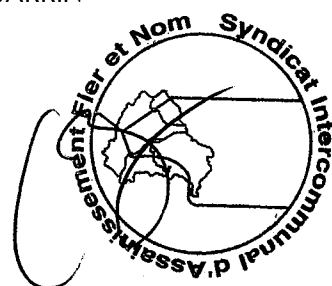
Le Comité Syndical,

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux.

Le Secrétaire de Séance,  
Grégory BAERT

La Présidente,  
Claire BARRIN

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 08/11/2022
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le 09/11/2022

La Présidente,  
Claire BARRIN

